



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 2 février 2017

La Rectrice de l'académie de Toulouse,
Chancelière des Universités,

à

«Civilité» «Prénom» «Nom»

Professeur «Libellé_grade»

«Libellé_discipline_recrutement»

S/c de Madame ou Monsieur le Chef
d'établissement

«Poste»

«Adresse_mail»

Rectorat

Direction du Personnel
Enseignant

Objet : Temps partiel sur autorisation

Les services académiques, en collaboration avec les équipes de direction des établissements scolaires, préparent la rentrée scolaire 2017.

Celle-ci implique notamment une adaptation de la répartition des emplois au sein de l'académie, l'implantation de nouveaux postes et l'affectation de nouveaux personnels. Cependant, la mobilisation des ressources humaines existantes constitue également un élément primordial pour la réussite des élèves, tout particulièrement dans les disciplines où le remplacement s'avère plus difficile.

A ce titre, l'octroi des temps partiels sur autorisation, accordés sous réserve des nécessités de service, requiert une attention particulière.

Or, il apparaît que vous bénéficiez actuellement d'un temps partiel sur autorisation, susceptible d'être reconduit tacitement pour l'année scolaire 2017-2018.

Il m'appartient donc d'examiner cette dernière possibilité à l'aune des contraintes du service public de l'éducation. Afin de mener à bien cette analyse en toute connaissance de cause, je souhaiterais que vous me précisiez, par le biais d'un courrier ou courriel concis, les raisons qui motivent votre souhait d'exercer à temps partiel.

Vous l'enverrez par voie électronique à l'adresse dpe2@ac-toulouse.fr pour le lundi 27 février, délai de rigueur.

Je vous précise que vous serez, bien entendu, tenu(e) informé(e) de la décision envisagée à votre endroit, par le biais de votre chef d'établissement.

Pour la Rectrice, et par délégation,
Le Secrétaire général d'académie
Signé Xavier LE GALL